



— **Association Nationale
des Assistants de Service Social**

15, rue de Bruxelles 75009 Paris

01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>

mail : adh-anas@yahoo.fr

COMMUNIQUE

25 avril 2013

Affaire des enfants maltraités de Pavillon-sous-Bois (93)

L'ANAS salue l'ouverture d'une enquête par la Défenseure des enfants

La révélation il y a quelques jours des conditions de vie et de maltraitance de deux enfants à Pavillon-sous-Bois a provoqué une forte émotion. Des interrogations légitimes se posent, dans la mesure où une mesure d'action éducative en milieu ouvert était ordonnée et une intervention éducative était en cours. La juxtaposition de ces deux informations (existence d'actes de maltraitance d'un côté et mesure éducative en cours de l'autre) peut amener à des raccourcis et conclusions rapides. Après les informations données par Françoise Simon, directrice de l'aide sociale à l'enfance de Seine Saint-Denis¹, nous savons d'ores et déjà que le placement des enfants était en train d'être organisé, suite à l'évaluation des travailleurs sociaux.

Mais la population, comme les professionnels et les institutions, ont besoin de comprendre. L'émotion ne suffit pas pour comprendre, et surtout, elle ne permet pas d'apprendre. C'est pourquoi l'ANAS a fait la proposition² début 2013 que, dans ce type d'affaire, une procédure d'enquête se situant hors d'une logique de recherche d'infraction (propre aux enquêtes menées par la justice) soit systématiquement engagée par une autorité indépendante. Il s'agit de comprendre pour apprendre, plutôt que de rechercher des coupables. Rechercher des coupables peut satisfaire une partie du public, mais elle permet rarement d'apprendre ou progresser.

¹ <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20130422.OBS6590/enfants-enfermes-nous-ne-savons-pas-pour-la-maltraitance.html>

² Voir notre dossier http://www.anas.fr/Protection-de-l-enfance-l-ANAS-fait-5-propositions-d-ameliorations_a850.html

C'est pourquoi nous saluons l'annonce³ faite le 23 avril 2013 par le Défenseur des droits et son adjointe, Marie Derain, Défenseure des enfants, d'ouvrir une enquête. Nous saluons aussi les termes de cette annonce. Il est notamment fait mention des « éventuels dysfonctionnements » qui pourraient avoir eu lieu. Nous espérons que la prudence de cette annonce sera bien comprise par tous.

Nous attendons les résultats de cette démarche et les éventuels enseignements que les professionnels de la protection de l'enfance pourraient en tirer.

Elsa MELON

Présidente

³ <http://www.defenseurdesdroits.fr/sinformer-sur-le-defenseur-des-droits/linstitution/actualites/enfants-maltraites-en-seine-saint>